

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER DANS LA RUE FRANCOIS BACQUET.

Arrêté de Police N°78/2018 du 24 octobre 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation des festivités de Noël, le **Samedi 15 décembre 2018** sur le parking de la Mairie rue François Bacquet.

ARRETE

Article 1

Le stationnement des véhicules de toutes catégories et la circulation seront interdits le samedi15 décembre 2018 de 16H30 à 20H00 dans la rue François Bacquet,.

Article 2

Des barrières ainsi qu'une déviation seront mises en place par les services municipaux aux endroits suivants :

- rue Jean Jaurès au croisement de la rue Francois Bacquet
- rue François Bacquet au niveau du rond point croisement de la rue Fransisco Ferrer et Oscar Desmaretz

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services Monsieur le Responsable des services techniques Madame le Commissaire Divisionnaire, chef de district de police de DOUAI sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, le 24 octobre 2018

Le Maire, Maryline Lucas

